
Communiqué de presse

Grand-Lancy, le 30 août 2021

Les Transports publics genevois enrichissent leur offre en lançant un nouveau parcours transfrontalier : la ligne 86

Serge Dal Busco, président du Conseil d'Etat et conseiller d'Etat chargé du Département des infrastructures a inauguré ce lundi 30 août 2021 la ligne 86 du réseau des Transports publics genevois (tpg). Ce nouveau parcours démarre à Presinge puis passe par Pупlinge avant de traverser la frontière à la douane de Mon-Idée et de se terminer à la gare d'Annemasse. Il renforce l'offre des tpg à l'intention des pendulaires de ces communes genevoises. L'événement s'est tenu en présence des différentes autorités impliquées dans cette réalisation transfrontalière.

Les Transports publics genevois (tpg) étoffent leur offre suite à la mise en service ce lundi 30 août 2021 d'une nouvelle ligne entre les communes genevoises de Presinge et de Pупlinge et la gare d'Annemasse. L'inauguration officielle de ce parcours exploité par des minibus s'est déroulée en présence des autorités suisses et françaises.

« La nouvelle ligne 86 répond de manière concrète à la demande des communes de Presinge et de Pупlinge, a déclaré Serge Dal Busco, président du Conseil d'Etat et conseiller d'Etat chargé du Département des infrastructures de l'Etat de Genève. Elle doit permettre d'élargir l'offre de mobilité proposée à leurs habitants. »

La mise en service de la ligne 86 vise en effet à répondre aux besoins croissants de mobilité manifestés par la population locale. Cette nouvelle ligne permet aux pendulaires de Presinge et de Pупlinge de bénéficier désormais d'une liaison directe avec la gare d'Annemasse.

Opérationnelle du lundi au vendredi aux heures de pointe du matin et du soir toutes les 30 minutes, la ligne 86 est coordonnée avec les horaires des RegioExpress à destination de Vevey ou de St-Maurice. Depuis la gare d'Annemasse, elle permet de rejoindre Nyon en 38 minutes sans changement. Elle s'ajoute aux liaisons déjà existantes dans ce secteur géographique vers la gare du Léman Express de Chêne-Bourg via les lignes 31, 32 et 37 du réseau des tpg.

« Après le renforcement de l'offre de trams en juillet dernier, les tpg poursuivent leurs efforts pour améliorer la mobilité durable au sein du Grand Genève », a ajouté Anne Hornung-Soukup, présidente des tpg.

Le tarif appliqué en zone tarifaire 10 « Tout Genève » est garanti jusqu'à la gare d'Annemasse durant la période de lancement de cette nouvelle ligne, c'est-à-dire jusqu'au 11 décembre 2021. Après cela, il faudra se munir soit d'un titre de transport Léman Pass (zone 10 + 210), soit d'un titre du Service Direct. Par ailleurs, l'abonnement général et les cartes journalières CFF seront également valables sur cette ligne transfrontalière en tout temps.

Pour tout complément d'information au sein des Transports publics genevois (tpg) :

François Mutter, porte-parole des tpg

+41 22 308 31 60 / +41 79 694 49 44 - mutter.francois@tpg.ch

Les Transports publics genevois (tpg) sont l'opérateur de transport public de référence dans l'agglomération genevoise. Ils ont pour mission de contribuer à la gestion de la mobilité sur leur territoire en proposant une offre de qualité dans le respect des principes du développement durable. Les tpg visent dans toutes leurs actions l'excellence au service de la collectivité publique. Ils agissent dans le cadre d'un contrat de prestations renégocié tous les cinq ans avec l'Etat de Genève.